



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 11 avril 2017 à 15 h 25 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, monsieur Michel Tremblay, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2017-283*

AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE COTISATION SPÉCIALE - FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités, par le biais de son fonds de défense juridique, intervient dans des causes d'importance nationale;

CONSIDÉRANT QU'après 20 ans de soutien, le fonds de défense juridique de la Fédération canadienne des municipalités est épuisé;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a établi une stratégie à long terme afin de remettre le fonds de défense juridique à flot;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités invite le milieu municipal à participer à cet effort par le biais d'une contribution volontaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 7 016,96 \$ à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités à titre de contribution à son fonds de défense juridique.

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 6 407,42 \$ à même les imprévus et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	6 407,42 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	305,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	304,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	6 407,42 \$		Imprévus - Autres
02-11100-494		6 407,42 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-284*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES SAINT-RENÉ - ACHETER UN IMMEUBLE, LE DÉMOLIR ET CONSTRUIRE UN BÂTIMENT DE DEUX ÉTAGES COMPORTANT 10 CHAMBRES ET DES LOCAUX ADMINISTRATIFS - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-659 du 27 août 2013, confirmait sa participation financière pour la réalisation de ce projet de logements abordables et communautaires devant être réalisé sur le boulevard Saint-René;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme au dossier a soumis sa demande d'aide financière afin de confirmer la contribution municipale pour respecter les barèmes financiers requis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QU'à titre de ville mandataire du programme AccèsLogis, la Ville de Gatineau confirme le montant de la contribution municipale pour ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 84 825 \$ à l'organisme en développement, à l'attention de madame Marie-France Gagnon, 126, rue Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M4, à la réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec. La deuxième portion de la contribution financière municipale, qui ne pourra être supérieure au solde du montant réservé de 169 650 \$, sera remise à la fin des travaux, lors du dépôt de la demande d'ajustement des intérêts et suivant la présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- de s'engager, auprès de la Société d'habitation du Québec, à défrayer pour une période de cinq ans, le 10 % du coût du supplément au loyer prévus dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes, un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer, au poste budgétaire 02-52100-962 - Office municipal d'habitation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63222-972	169 650 \$	Règlement numéro 777-2015 - Programme AccèsLogis 2014-2015 - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-285*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES LARAMÉE - RECYCLAGE ET AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DE DEUX ÉTAGES COMPORTANT 31 LOGEMENTS ET DES LOCAUX ADMINISTRATIFS - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-561 du 25 août 2015, confirmait sa participation financière pour la réalisation de ce projet de logements abordables et communautaires devant être réalisé sur la rue Laramée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme au dossier a soumis sa demande d'aide financière afin de confirmer la contribution municipale pour respecter les barèmes financiers requis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QU'à titre de ville mandataire du programme AccèsLogis, la Ville de Gatineau confirme le montant de la contribution municipale pour ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 315 275 \$ à l'organisme en développement, à l'attention de madame Lise Duguay, C.P. 79182, succursale Galeries de Hull, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à la réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec. La deuxième portion de la contribution financière municipale, qui ne pourra être supérieure au solde du montant réservé de 630 555 \$, sera remise à la fin des travaux, lors du dépôt de la demande d'ajustement des intérêts et suivant la présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- de s'engager, auprès de la Société d'habitation du Québec, à défrayer pour une période de cinq ans, le 10 % du coût du supplément au loyer prévu dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes, un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer, au poste budgétaire 02-52100-962 - Office municipal d'habitation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63222-972	630 555 \$	Règlement numéro 777-2015 - Programme AccèsLogis 2014-2015 - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-286*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL CARRÉ PHILIPPE, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 104048 Canada Ltée a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Carré Philippe, phase 3;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 104048 Canada Ltée afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Carré Philippe, phase 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 104048 Canada Ltée concernant le développement domiciliaire Carré Philippe, phase 3, comme montré au plan d'ensemble préparé le 26 janvier 2016, par la firme d'experts-conseils CIMA+ , portant le numéro F00343A , Plan SP-14;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues requis pour desservir le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014, et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les passages piétonniers et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la relocalisation d'un poteau d'incendie et à l'étude de sécurité pour l'implantation d'un nouveau passage à niveau dans ce projet, et ce jusqu'à concurrence de 25 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	25 000 \$	Quote-part - Étude de sécurité - Passage à niveau et relocalisation - Poteau d'incendie - Projet Carré-Philippe, phase 3

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-287*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE BEAUVALLON, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Domaine Beauvallon 1998 S.E.N.C. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Domaine Beauvallon, phase 2;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Domaine Beauvallon 1998 S.E.N.C. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine Beauvallon, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Domaine Beauvallon 1998 S.E.N.C. concernant le développement domiciliaire Domaine Beauvallon, phase 2, comme montré aux plans d'ensemble préparés par la firme WSP Canada inc., portant le numéro G-10-058-01;

- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014, et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils WSP Canada inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils WSP Canada inc. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-288*

FONDS VERT 2017 - SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la politique ENV-2011-001 a été élaborée afin d'encadrer l'utilisation et la gestion du Fonds vert, une enveloppe de subventions qui soutient des projets qui doivent permettre à la Ville de Gatineau d'atteindre ses objectifs fixés dans la Politique environnementale;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Vert prévoit soutenir des projets qui doivent permettre à la Ville de Gatineau d'atteindre ses objectifs fixés dans la Politique environnementale;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'évaluation a analysé, évalué et proposé, pour subvention, 22 projets sur les 34 projets reçus dans le cadre du concours numéro 11;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable recommande aux élus de la Ville de Gatineau d'approuver les subventions proposées pour les 22 projets, pour un montant total de 236 696 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les subventions proposées pour les 22 projets, comme décrit à l'annexe 1 ci-jointe et faisant partie intégrante de la résolution, pour un montant total de 236 696 \$;
- d'autoriser la directrice du Service de l'environnement à signer les protocoles d'entente avec les organismes retenus et à assurer le suivi de chacun de ces dossiers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47200-972	236 696 \$	Fonds vert - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-47200-999	236 696 \$		Fonds vert - Autres
02-47200-972		236 696 \$	Fonds vert - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-289*

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET TRICENTRIS - TRI, TRANSFORMATION ET SENSIBILISATION POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE Tricentris a investi plusieurs millions de dollars dans un centre de tri afin de desservir principalement la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de transport des matières vendues sont plus élevés compte tenu de la position géographique de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de disposition des déchets sont particulièrement élevés dans la région à cause des frais de transport;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut bien considérer une solution de compromis qui tiendrait compte de ses propres rejets et non ceux des autres clients du centre de tri;

CONSIDÉRANT QU'une solution pour les déchets ultimes n'est pas encore en place;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de traitement demeurent avantageux pour la Ville avec Tricentris :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le protocole d'entente avec l'organisme Tricentris, tri, transformation, sensibilisation pour le traitement des matières recyclables;
- d'accorder une réduction de 50 % à la tarification applicable pour la disposition des rejets;
- d'autoriser le calcul du tonnage de rejets maximal sur une base annuelle;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente pour la période de 2017 à 2022.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-290*

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU LAC BEAUCHAMP -
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2016-623**

CONSIDÉRANT QUE les trois études réalisées en 2014, 2015 et 2016 démontrent l'eutrophisation (vieillesse) du lac Beauchamp;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 de Développement économique Canada pour les régions du Québec, n'a pas autorisé la demande d'aide financière déposée en juillet 2016 par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour la restauration du lac Beauchamp;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas obtenu d'aide financière et le besoin impératif de mettre en œuvre un plan d'action pour le lac Beauchamp :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'abroger la résolution numéro CM-2016-623 adoptée le 5 juillet 2016 par le conseil municipal;
- d'autoriser le trésorier à puiser un montant maximal de 855 000 \$ à même l'enveloppe du Plan d'investissement – Volet développement pour le projet (phases 1 et 2);
- d'autoriser le trésorier à puiser un montant maximal de 100 000 \$ pour une ressource humaine dédiée à la coordination à même l'enveloppe du Plan d'investissement – Volet développement pour le projet;

- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget 2018 la somme approximative de 37 000 \$ à même le thermomètre de bonification des services.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-291*

VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 1 288 362 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 57 CRÉMAZIE S.E.N.C. - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 288 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant une partie d'un stationnement municipal situé entre les rues Lois, Crémazie et le boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 57, rue Crémazie, l'entreprise 57 Crémazie S.E.N.C., désire construire sur son terrain qui est vacant, un immeuble de trois étages comprenant neuf unités de logement et souhaite acquérir de la Ville de Gatineau une partie du lot 1 288 362 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 255 m² pour aménager les espaces de stationnement requis dans le cadre de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le fait de se départir de cette portion de stationnement n'a pas d'impact opérationnel ou financier pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire aussi se conserver une servitude de passage ainsi que d'utilités publiques sur l'ensemble du lot qui sera cédé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de publier, par destination du propriétaire, une servitude de passage et d'utilités publiques en faveur de la Ville de Gatineau sur la partie du lot 1 288 362 du cadastre du Québec, laquelle fait l'objet de la présente vente;
- d'accepter la promesse d'achat et vendre de gré à gré une partie du lot 1 288 362 du cadastre du Québec ayant une superficie approximative de 255 m², au montant de 54 034,50 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise 57 Crémazie S.E.N.C. représentée par monsieur Charles Beaudoin, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à la promesse d'achat négociée et dûment signée le 23 février 2017;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat, si requis;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut de l'entreprise 57 Crémazie S.E.N.C. représentée par monsieur Charles Beaudoin, à confisquer la sureté de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;

- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de l'entreprise 57 Crémazie S.E.N.C. représentée par monsieur Charles Beaudoin de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée des obligations, lorsque celles-ci auront été complétées à la satisfaction des services municipaux concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-292*

AMENDEMENTS DES SOMMES ATTRIBUÉES SELON LES PROGRAMMES DES CADRES DE SOUTIEN DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - ANALYSE DU 1^{ER} OCTOBRE 2016 - APPEL DE PROJETS 2017

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien;

CONSIDÉRANT que des modifications s'avèrent nécessaires suite à des ajouts survenus en cours de processus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux organismes suivants sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés :
- Amicale des philatélistes de l'Outaouais, la somme de 600 \$;
- Association des résidents du Plateau, la somme de 1 500 \$;
- Office municipal d'habitation de Gatineau, la somme de 15 000 \$;
- Centre des aînés de Riviera, la somme de 1 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	3 100 \$	Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Contributions
02-59120-971	15 000 \$	Politique de développement social - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-293*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES FÊTES ET FESTIVALS 2017 - 125 000 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET 60 000 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-77 du 24 janvier 2017, a déjà approuvé le soutien de la grande majorité des fêtes, festivals et événements de l'ensemble du calendrier 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals a étudié les demandes de soutien du Festival Outaouais Émergent, Rendez-vous des saveurs de Gatineau, Buckingham en fête, Symposium Gatineau en couleur et Festival des jeux de Gatineau, à sa réunion du 10 mars 2017 et est en accord avec les recommandations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières et en services mentionnées ci-dessous pour la réalisation du Festival Outaouais Émergent, Rendez-vous des saveurs de Gatineau, Buckingham en fête, Symposium Gatineau en couleur et Festival des jeux de Gatineau :

Événements / Organismes	Contributions		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Festival Outaouais Émergent/ Les productions des Outaouais motivés	50 000	71529	3 000	Salaires des cols bleus	71526
			4 000	Salaires des policiers	71529
			3 000	Logistique - Autres services	71529
			1 000	Environnement	71529
			500	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
			1 000	Stationnement en gratuité	
			16 000	Valeur plateaux - Maison du citoyen	
Sous-total	50 000 \$		29 000 \$		
Rendez-vous des saveurs / Corporation Le Rendez-vous des saveurs de Gatineau	25 000	71529	500	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	25 000 \$		1 000 \$		
Festival Buckingham en fête / Corporation Carrefour culturel ESTacade	30 000	71522	3 000	Salaires des cols bleus	71526
			4 000	Salaires des policiers	71522
			2 000	Logistique Autres services	71522
			4 000	Bureau administratif	71522
			1 000	Environnement	71529
			500	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	30 000 \$		15 000 \$		
Symposium Gatineau en couleur / Corporation Symposium Gatineau en couleur	10 000	71529	1 000	Salaires des cols bleus	71526
			8 000	Logistique - Autres services	71529
			500	Cotisation - FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	10 000 \$		10 000 \$		
Festival des jeux de Gatineau / Corporation Vision Multisports Outaouais	10 000	71529	1 000	Salaires des cols bleus	71526
			3 000	Logistique - Autres services	71529
			500	Cotisation - Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	10 000 \$		5 000 \$		
TOTAL	125 000 \$		60 000 \$		

- d'autoriser le trésorier à :
 - émettre les chèques aux montants et noms apparaissant au tableau ci-dessus selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
 - payer à l'organisme qui réalise l'événement, les dépenses encourues par celui-ci dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville dans le soutien en services inscrits au protocole d'entente en logistique – Autres services et qui n'ont pas été rendus par la Ville;
 - verser une somme supplémentaire maximale de 3 500 \$ par organisme qui peut être versée aux organismes s'engageant dans une démarche de plan d'affaires, ou dans les études d'achalandage et de provenance selon les disponibilités budgétaires;
 - selon des circonstances hors de contrôle (température, bris d'équipement, etc.), la contribution en services pourrait être supérieure selon les disponibilités budgétaires des services municipaux;
- d'autoriser le Service de police, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier :
 - à donner des places de stationnement gratuites ou facturables dans certains stationnements municipaux;
 - à déplacer les titulaires de permis vers des stationnements à temps limité ou vers des parcomètres;
 - à autoriser la coordonnatrice de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, à prendre tous les arrangements requis pour la bonne marche des activités concernées;
- d'autoriser le Bureau des événements à changer le nom de l'événement Gatineau en vol organisé par la Corporation Les Ailes d'Époques du Canada (soutien financier et en services, résolution numéro CM-2017-77 du 24 janvier 2017), à effectuer les changements suivants au protocole avec l'organisme : changer le nom de l'événement par Aero 150, le nom de la Corporation par Gatineau Air Show 2017 inc. et la date pour le 30 avril 2017. Le reste du protocole demeure en tout point identique par ses clauses normatives et en rapport au soutien en argent et en services;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente.

Les organismes s'engagent à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$), et s'engagent également à dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71529-971	95 000 \$	Autres festivals - Contributions
02-71522-971	30 000 \$	Buckingham en fête - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71512-419	10 000 \$		Festival de montgolfières – Autres services professionnels et administratifs
02-71513-121	1 000 \$		Grands feux du casino – Temps supplémentaires – Régulier - Policiers
02-71513-419	3 200 \$		Grands feux du casino – Autres professionnels administratifs
02-71516-419	1 000 \$		Merveilles de sable – Autres professionnels administratifs
02-71522-121	1 000 \$		Buckingham en fête – Temps supplémentaires – Régulier - Policiers
02-71522-419	1 000 \$		Buckingham en fête – Autres professionnels administratifs
02-71522-649	400 \$		Buckingham en fête - Autres pièces
02-71522-971	15 000 \$		Buckingham en fête - Contributions
02-71529-124	3 000 \$		Autres festivals – Temps supplémentaires – Réguliers – Cols bleus
02-71529-419	600 \$		Autres festivals – Autres professionnels administratifs
02-71050-999	28 960 \$		Administration - Bureau des événements - Autres
02-71513-431		20 000 \$	Grands feux du casino - Services techniques
02-71516-121		200 \$	Merveilles de sable – Temps supplémentaires – Réguliers - Policiers
02-71516-649		1 000 \$	Merveilles de sable - Autres pièces
02-71529-121		7 600 \$	Autres festivals – Temps supplémentaires – Réguliers - Policiers
02-71529-123		1 580 \$	Autres festivals – Temps supplémentaires – Réguliers - Pompiers
02-71529-513		9 880 \$	Autres festivals – Location d'équipements
02-71529-649		4 900 \$	Autres festivals - Autres pièces
02-71529-971		20 000 \$	Autres festivals - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-294*

AIDE FINANCIÈRE - PROJET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-906 du 14 septembre 2010, acceptait de financer le projet de développement, d'acquisition, de rénovation et de mise aux normes du Centre d'exposition L'Imagier à hauteur de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement de 150 000 \$ a été effectué en vertu de la résolution numéro CM-2013-254 du 19 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE des défis techniques ont changé la nature du projet, passant d'une rénovation à une reconstruction, ce qui a fait augmenter les coûts de 1 851 625 \$ à 2 488 225 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a fait une demande d'aide financière additionnelle de 80 000 \$ à la Ville de Gatineau, ce qui porterait l'aide financière municipale à 280 000\$ pour la totalité du projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, réunis en assemblée le 14 novembre 2016, recommandent au conseil municipal l'octroi de ce soutien financier additionnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction a fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 21 novembre 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil :

- d'accorder un montant additionnel de 80 000 \$ à la Corporation du Centre d'exposition L'Imagier pour couvrir une partie des coûts supplémentaires liés à la reconstruction de son bâtiment à condition que l'organisme trouve la somme de 400 000 \$ en argent ou en engagements fermes et écrits auprès de bailleurs de fonds publics ou privés.
- d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Corporation du Centre d'exposition L'Imagier.
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation du Centre d'exposition L'Imagier.
- d'autoriser le trésorier à virer la somme de 80 000 \$, à partir du budget des imprévus, et de verser à la Corporation du centre d'exposition L'Imagier la somme de 80 000 \$ selon les modalités prévues au protocole d'entente, et ce, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72110-972	80 000 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	80 000 \$		Imprévu - Autres
02-72110-972		80 000 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-295*

UN VÉLO UNE VILLE - ÉDITION 2017

CONSIDÉRANT QUE le service offert par Un vélo une ville répond au programme du conseil, notamment en matière d'économie sociale et de déplacements alternatifs;

CONSIDÉRANT QUE le service offert par Un vélo une ville répond aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que du Plan de déplacements durables en matière de déplacements actifs;

CONSIDÉRANT QUE le service offert par Un vélo une ville répond aux objectifs de la Politique du patrimoine en matière de diffusion du patrimoine bâti de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le service offert par Un vélo une ville répond aux objectifs du plan d'action Gatineau, Municipalité amie des aînés 2013-2016, en matière de transport, de relations intergénérationnelles et de lutte contre l'âgeisme;

CONSIDÉRANT QUE le service offert par Un vélo une ville a connu beaucoup de succès en 2016 auprès des aînés du secteur de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le renouvellement du protocole d'entente entre Un vélo une ville et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente sur les conditions générales de vente relatives à l'édition 2017 du service Un vélo une ville afin de donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à émettre, sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le centre de services de Gatineau, un chèque au montant de 18 000 \$ à l'organisation Un vélo une ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16006-001	18 000 \$	Projet vélo - Projet vélo

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-296*

FINANCEMENT DES PROJETS DU PLAN D'ACTION DE LA REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU VIEUX-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a initié en 2013 une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le Vieux-Gatineau et que cette démarche est toujours en cours;

CONSIDÉRANT QUE des chantiers de travail ont permis de définir et de prioriser différentes actions à mettre en place afin de réaliser les objectifs de revitalisation;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action a été rédigé et présenté à la population le 4 juin 2016 et que ce plan identifie des actions en vue d'une réalisation entre 2016 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire financer des projets identifiés au plan d'action de la RUI;

CONSIDÉRANT QU'une priorisation a été effectuée par le comité d'orientation de la RUI;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau négociera des ententes avec différents organismes du milieu pour la gestion des subventions octroyées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater le centre de services de Gatineau à négocier des ententes avec les organismes mandataires en vue de l'octroi de subventions pour la réalisation des actions prioritaires en 2017 au plan action de la Revitalisation urbaine intégrée du Vieux-Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à réserver un montant maximal de 275 000 \$ du Plan d'investissement de la Ville – Volet projets de développement pour les années 2015-2018 à partir de l'enveloppe de 3 000 000 \$ des opportunités afin de financer ces ententes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-297*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le centre de service de Hull a procédé à un exercice d'évaluation de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis-caissier (poste numéro CSH-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs) est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du centre de services de Hull de la façon suivante :

- abolir le poste de commis-caissier (poste numéro CSH-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur territorial adjoint, centres de services d'Aylmer et de Hull.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-298*

MODIFICATION À LA POLITIQUE SALARIALE ET RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 du 12 décembre 2001, adoptait la politique salariale ainsi que le recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT le mandat obtenu du conseil dans le cadre de la Loi 15 pour le régime de retraite des cadres et professionnels;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat nécessite d'apporter des précisions à certains articles du document relatif à la Politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau afin de refléter le régime de retraite miroir du groupe syndiqué d'origine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le recueil modifié, comme préparé par le Service des ressources humaines.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier la Politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-299*

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERVENUE LE 25 AVRIL 2002 POUR LE PROJET VILLAGE DE LA FERME FERRIS ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES 7A ET 7B DE CE PROJET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2763079 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et la construction des rues pour les phases 7A et 7B du projet Village de la Ferme Ferris;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée en avril 2002 entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2763079 Canada inc. pour l'ensemble du projet Village Ferme Ferris, et que cette entente doit être amendée afin de préciser les échéanciers de réalisation des travaux de construction des services municipaux dans les phases 7A et 7B du projet, et prévoir les modalités de remboursement de quotes-parts pour certains travaux profitant à des tiers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue le 25 avril 2002 entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2763079 Canada inc., de façon à préciser les échéanciers de réalisation des travaux de construction des services municipaux et prévoir les modalités de remboursement de quote-part pour certains travaux profitant à des tiers, dans les phases 7A et 7B du projet Village de la Ferme Ferris, comme montré au plan de phasage préparé par Bena Construction pour ce projet, en date du 3 mars 2017;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans les phases 7A et 7B du projet Village de la Ferme Ferris;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme APA experts-conseils/consultants;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme APA experts-conseils/consultants et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Golder Associés Ltée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;

- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les passages piétonniers et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'amendement à l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction d'un réseau d'aqueduc sur le chemin Antoine-Boucher et qui profitera à des tiers, et ce jusqu'à concurrence de 135 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	135 000 \$	Quote-part - Services municipaux - Aqueduc sur le chemin Antoine-Boucher - Projet Ferme Ferris, phases 7A et 7B

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-300*

SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école Élémentaire Buckingham relève de la Commission scolaire Western Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'école Élémentaire Buckingham désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Élémentaire Buckingham a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Martin Lajeunesse, accepte de verser un montant de 5 000 \$ à la Commission scolaire Western Québec pour l'école Élémentaire Buckingham devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser la somme de 5 000 \$ à la Commission scolaire Western Québec pour l'école Élémentaire Buckingham à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire Western Québec, à l'attention de monsieur Pascal Proulx, directeur des ressources matérielles et informatiques, 15, rue Katimavik, Gatineau, Québec, J9J 0E9, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Buckingham, suite à la réception d'un rapport de réalisation du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-692-08262	5 000 \$	Martin Lajeunesse - Buckingham – Aménagement - Équipements non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif